

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX DE PATINAGE SYNCHRONISÉ DE L'ATLANTIQUE 2025

AVIS DE COMPÉTITION

(En date du 20 août 2024)

ORGANISÉ PAR: PATINAGE CANADA NOUVEAU-BRUNSWICK & DIEPPE GOLD BLADES SC

UNIplex

450 rue du Collège Dieppe, NB

PHILOSOPHIE DE L'ÉVÉNEMENT

Les Championnats régionaux de patinage synchronisé de l'atlantique font partie de la série des Championnats régionaux de patinage synchronisé comme identifié dans le livre de règlements de Patinage Canada. Ces championnats ont lieu annuellement et sont l'événement de qualification pour les Championnats Nationaux Canadiens de Patinage ou la Coupe Patinage Canada pour la discipline respective.

Lors de la sélection de la section hôte, les Championnats régionaux de patinage synchronisé de l'Atlantique se déroulent chaque année dans les quatre sections participantes (N.-B., N.-É., T.-N.-L., Î.-P.-É.). Cette année, ils seront organisés par Patinage NB.

INFORMATION GÉNÉRALE

Championnats régionaux de patinage synchronisé de l'atlantique 2025			
Dates	24-26 janvier 2025		
Hôtes	Patinage Canada Nouveau-Brunswick & Dieppe Gold Blades SC		
Site	UNIplex		
	450 rue du Collège, Dieppe, NB, E1A 1V3		
Surface de glace	85' x 200'		
Contact	events@skatenb.org		

Information de l'inscription		
Dates limites	Inscriptions via Uplifter (https://scnb.uplifterinc.com/)	
	 Ouvrent 25 novembre 2024 à 8h00 (AST) 	
	 Ferment 28 décembre 2024 à 23h59 (AST) 	
Paiement	Carte de crédit seulement	
Remboursements	Référez-vous à la section Remboursement, démonstration et	
	participation au niveau supérieur de ce document	

Veuillez avoir de prêt ce qui suit avant de vous inscrire :

- Numéro de Patinage Canada et nom de l'équipe
- Noms et courriels des entraîneurs
- Noms et courriels du gérant d'équipe et des accompagnateurs
- Renseignements sur la carte de crédit

CATÉGORIES

Les catégories suivantes seront offertes lors des Championnats régionaux de patinage synchronisé de l'atlantique 2025 :

NOVICE OR (INTERMÉDIAIRE) OUVERT

Une liste des inscriptions sera publiée à la suite de la période d'inscription. À partir du moment que cette liste est publiée, les participants auront une (1) semaine à contacter le bureau de PCNB pour des modifications sans frais. Un frais administratif de 50,00\$ sera appliqué pour toute modification après cette semaine. La date limite des modifications est le **10 janvier 2025, à 12h.**

FRAIS D'INSCRIPTIONS

	Frais d'inscriptions	Frais de technologie [†]	Total
En personne	400,00\$ par équipe	10,00\$	410,00\$
	+38,00\$ par athlète		+ 38,00\$ par athlète
Virtuel (seulement	300,00\$ par équipe		310,00\$
offert aux équipes de	+ 38,00\$ par athlète	10,00\$	+ 38,00\$ par athlète
TNL.)*	+ 36,00¢ par atmete		+ 36,00¢ par atritete

^{*}Les soumissions virtuelles devront être reçues au plus tard le lundi 20 janvier 2024. Voir l'annexe A. †Payé une fois par équipe (7,00\$ pour la diffusion en direct et 3,00\$ pour le développement des officiels et l'achat de technologies)

ADMISSIBILITÉ

Référez-vous à:

a. https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h2-admissibilite-a-la-participation

Exigence en matière d'âge

Doit être rencontré avant le 1^{er} juillet 2024. Les exigences en matière d'âge sont indiquées dans les Exigences des programmes de compétitions.

*Tout patineur inscrit dans une catégorie avec limite d'âge pour laquelle il/elle/iel ne respecte pas la limite d'âge peut se voir disqualifié et n'aura pas le droit de changer de catégorie après le début de la compétition. En cas de disqualification, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

Spécifications des catégories

Novice	Patinage Synchronisé	https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-
		du-sport/275-exigences-des-programmes-de-
		competition.html#h4-3-patinage-synchronise-
		novice
Or (Intermédiaire)	Patinage Synchronisé	https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-
		du-sport/275-exigences-des-programmes-de-
		competition.html#h4-4-patinage-synchronise-
		<u>or-intermediaire</u>
Ouvert	Patinage Synchronisé	https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-
		du-sport/275-exigences-des-programmes-de-
		competition.html#h4-5-patinage-synchronise-
		ouvert

REMBOURSEMENT, DÉMONSTRATION ET PARTICIPATION AU NIVEAU SUPÉRIEUR

Les frais d'inscriptions seront remboursés, moins 10% de frais administratifs, si l'événement ou la compétition est annulé pour quelque raison que ce soit.

Si l'inscription est retirée avant la date de clôture des inscriptions, des frais administratifs de 25% seront retenus.

Aucuns remboursements (incluant pour des raisons médicales) ne seront effectués après la clôture des inscriptions.

S'il n'y a qu'une seule entrée dans une catégorie, les options suivantes seront présentées :

- 1) Faire une démonstration. Les patineurs qui font une démonstration devront payer les frais d'inscriptions réguliers. Ces frais incluent la rétroaction des juges et du panel technique sous fiche de rendement. Aucune médaille ne sera présentée.
- 2) Se retirer de la compétition et automatiquement se qualifier pour la Coupe de Patinage Canada dans leur catégorie respective. Un remboursement sera offert.

Le bureau de la section communiquera avec l'équipe. Celle-ci aura 48 heures à prendre leur décision et la communiquer au bureau. Cette décision sera définitive. Si la réponse n'est pas reçue, l'option 2 sera automatiquement sélectionnée.

INSCRIPTIONS (RÈGLEMENTS OFFICIELS DE PATINAGE CANADA, SECTION 10.1)

S'il y a moins d'inscriptions que le quota normal d'inscriptions aux Championnats canadiens de patinage artistique applicables ou à la Coupe Canada, dans toute compétition régionale, la région peut annuler la compétition et approuver l'inscription des concurrents aux Championnats canadiens de patinage artistique applicables ou à la Coupe Canada, dans la même Catégorie (le cas échéant).

Les droits d'inscription, le cas échéant, pour les Championnats régionaux de patinage synchronisé seront établis par la Section hôte.

La section hôte doit vérifier l'admissibilité de tous les concurrents. La section doit présenter les noms de toutes les équipes inscrites à des Événements De Qualification à Patinage Canada au plus tard le 3 octobre (junior et senior) ou le 15 décembre (novice, Or (intermédiaire) et ouverte) ou le premier jour ouvrable suivant ces dates.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE COMPOSITION DES ÉQUIPES

(RÈGLEMENTS OFFICIELS DE PATINAGE CANADA, SECTION 10.2)

Les exigences suivantes en matière de composition s'appliquent aux équipes concourant aux Championnats Régionaux De Patinage Synchronisé, aux Championnats Canadiens De Patinage artistique applicables et à la Coupe Canada :

- les équipes peuvent être formées de membres provenant de différents clubs; dans le cas où un Club ne compte pas assez de patineurs pour former une équipe, il peut se joindre à d'autres clubs pour former une équipe de patinage synchronisé;
- une équipe doit représenter au moins un Club de Patinage Canada et les membres de l'équipe doivent être des Adhérents de Patinage Canada;
- les patineurs peuvent patiner avec autant de clubs qu'ils le désirent, mais ils ne peuvent représenter qu'un seul Club lors d'une même épreuve;
- un Club peut inscrire des équipes dans plus d'une Catégorie d'épreuve à condition que, pour chaque nouvelle Catégorie à laquelle elles sont inscrites, elles remplacent au moins 50 % des patineurs (le calcul ne comprend pas les remplaçants) et présentent un programme différent sur une autre musique;
- il n'y aura aucune substitution des membres d'équipe inscrits ou aucun nom supplémentaire ajouté; seuls les patineurs inscrits aux Championnats Régionaux De Patinage Synchronisé peuvent participer aux Championnats Canadiens De Patinage artistique applicables ou à la Coupe Canada;
- chaque équipe peut avoir jusqu'à quatre remplaçants sur la liste des équipes de la compétition.

QUOTA NORMAL D'INSCRIPTIONS POUR LA COUPE DE PATINAGE CANADA

Conformément à la <u>section 11.3 des Règlements officiels de Patinage Canda</u>, les deux (2) premières équipes de chaque catégorie Novice, Or (intermédiaire) et Ouvert à ces championnats régionaux se verront sélectionnées pour la Coupe de Patinage Canada

Remplaçants : l'équipe inscrite suivante, dans chaque épreuve régionale, peut être appelée à remplacer une équipe qui s'est retirée avant le début de la compétition.

POLITIQUE D'ACCRÉDITATION

Entraîneurs

Tous les entraîneurs participant à la compétition **<u>DOIVENT</u>** porter leur badge d'accréditation en permanence. À leur arrivée sur le site de la compétition, tous les entraîneurs doivent s'inscrire en personne à la table d'inscription des entraîneurs.

Conformément à la politique d'accréditation des entraîneurs de Patinage Canada, toutes les exigences doivent être valides avant et sur place pendant l'événement. (https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/politiques/128-politique-d-accreditation-des-entraineurs-pour-les-evenements-de-qualification-de-patinage-canada.html). Pour les Championnats régionaux de patinage synchronisés de l'atlantique 2025, tous les entraîneurs doivent avoir un minimum d'une certification « Provincial Formé » et être en règle

Gérants et accompagnateurs

Tous les gérants d'équipe et les accompagnateurs doivent être inscrits à Patinage Canada. Deux (2) entraîneurs, un (1) gérant d'équipe et deux (2) accompagnateurs, pour un total de cinq (5) personnes par équipe, seront accrédités. Les noms et les numéros de Patinage Canada pour ces accréditations doivent être soumis à l'aide du formulaire suivant (https://forms.gle/VrhbAKbTP5Fy6r4n9), avant la date limite d'inscription indiquée dans la section Information Générale du présent document.

*L'entraîneur principal et un (1) patineur remplaçant seront autorisés à se tenir à l'entrée de la glace. Le gérant de l'équipe et les autres remplaçants ne seront autorisés qu'à la sortie de la glace et dans la zone Kiss & Cry. Les accompagnateurs ne sont autorisés qu'à se rendre dans les vestiaires ; ils n'ont pas accès au niveau de la glace pendant les compétitions et les entraînements officiels.

INSCRIPTION SUR PLACE

Dès son arrivée sur le site de la compétition, le gérant d'équipe doit se présenter à la table d'inscription pour récupérer les accréditations de tous les membres de l'équipe.

Les équipes doivent s'inscrire <u>au plus tard 30 minutes</u> avant le début de leur épreuve. Si une équipe n'est pas inscrite avant la limite, elle sera considérée comme retirée.

Seuls les patineurs dont les noms figurent sur le formulaire d'inscription de l'équipe en tant que membres de l'équipe/suppléants seront autorisés à patiner. Le nombre de remplaçants autorisés dans chaque équipe est de quatre (4).

PROBLÈMES DURANT UNE PERFORMANCE

Seul l'arbitre ou son représentant (arbitre au niveau de la glace) sont autorisés à demander à un remplaçant de l'équipe d'aller sur la glace pendant une performance pour récupérer tout objet tombé sur la glace afin que la performance ne doive pas être interrompue et qu'il n'y ait pas de danger pour les patineurs.

Nous demandons donc que, dans la mesure du possible, chaque équipe ait un remplaçant habillé avec leurs patins, disponible à l'entrée de la glace pendant la performance de l'équipe.

VESTIAIRES

Un horaire des vestiaires sera établi pour cet événement. Les équipes auront accès au vestiaire qui leur a été attribué 20 minutes avant l'heure de début prévue et devront être au niveau de la glace 2 minutes avant l'heure de début prévue. Les équipes disposeront de 15 minutes après leur performance pour quitter leur vestiaire.

La sécurité et la protection de nos participants sont importantes pour nous. SCNB adhère au Programme national de sport sécuritaire de Patinage Canada afin de protéger ses participants contre les abus et l'inconduite. Pour aider à prévenir les abus ou l'inconduite dans les vestiaires, SCNB a adopté les mesures suivantes pour ses événements afin de préserver l'intimité personnelle et de réduire le risque d'inconduite.

- Toutes les portes des vestiaires doivent rester ouvertes en permanence.
- Seules les personnes accréditées (entraîneurs, patineurs, gérants d'équipe, chaperons et bénévoles) ont accès aux vestiaires.
- L'utilisation de téléphones portables et d'autres appareils mobiles n'est pas autorisée dans les vestiaires.
 - Si des téléphones portables ou d'autres appareils mobiles doivent être utilisés, ils doivent être emportés à l'extérieur des vestiaires.
- Si le handicap d'un patineur justifie une assistance, nous demandons aux parents/tuteurs d'en informer l'entraîneur à l'avance afin qu'il puisse aider correctement leur patineur.

ÉVALUATION, PRIX ET PUBLICATION DES RÉSULTATS

Toutes les catégories aux Championnats régionaux de patinage synchronisé de l'atlantique 2025 seront évaluées à l'aide du système de Calcul des Points Cumulatifs (CPC). Les équipes classés dans les 1er, 2e, 3e rangs recevront une médaille.

Dans le cas d'une épreuve ayant seulement deux (2) entrées, chaque équipe recevra un prix. Dans le cas d'une démonstration, aucune médaille ne sera remise.

Les remises de médailles auront lieu sur la glace à l'heure prévue dans l'horaire de la compétition.

Les résultats, une fois autorisés par l'arbitre et le représentant technique, seront publiés en ligne sur le site de Patinage NB (https://skatenb.org/fr/) sur la page de la compétition. Les fiches de rendements seront également disponibles en ligne. Aucuns résultats ne seront imprimés sur place.

SPORTITY

Patinage Canada Nouveau-Brunswick utilise l'application Sportity pour la publication des ressources de compétitions et les communications au sujet de l'événement. Nous recommandons fortement que vous téléchargez l'application et que vous vous abonnez à l'événement en utilisant le code **2025ATLREG**

Si vous n'êtes pas en mesure de télécharger l'application, vous pouvez accéder à la version en ligne : https://webapp.sportity.com/event/2025ATLREG/d2ed08b7-d4e2-4ac0-983a-20cb2222f9b5

MUSIQUE ET FICHES DE PROGRAMME PLANIFIÉ

Musique

Soumission

La musique doit être soumise avec l'inscription au travers de la plateforme Uplifter de PCNB.

Format du fichier:

- Le fichier doit être au format mp3.
- La musique doit être téléverser à la bonne place (ie. musique pour le programme court dans la case Musique Programme court)
- Des frais de 20,00\$ seront appliqués si des modifications doivent être apportées par PCNB au fichier soumis lors de l'inscription.

Sur place

Une clé USB contenant la musique DOIT être facilement disponible pendant la compétition (ie. l'entraineur devrait l'avoir sur sa personne). Aucune musique ne sera ramassée à l'inscription.

Fiches de programme planifié

Les fiches de programmes planifiés sont requises pour toutes les catégories, à l'exception des éléments individuels et artistique adulte.

Les formulaires de soumissions sont disponibles sur la plateforme Sportity de l'événement (voir la section Sportity de ce document)

- La date limite pour soumettre les FPP est le 10 janvier 2025 à 16h00 (AST)
- Les codes d'éléments appropriés doivent être utilisés (la liste des codes peut être retrouvée sur Sportity).
- Des frais de 20.00\$ seront appliqués si :
 - La fiche n'est pas soumise à temps, et/ou
 - o La fiche n'est pas bien remplie
- Les athlètes ne seront pas autorisés à s'inscrire à la compétition jusqu'à ce que ces frais soient payés.
- Les fiches de programme planifiés ne seront pas acceptées sur le site de la compétition.

PROTÊTS

Règlement 3.14 des Compétitions de Patinage Canada

Pour les événements qui utilisent le système de Calcul des Points Cumulatifs (CPC), les protêts doivent être fait selon la <u>Procédure de protêt de compétition de Patinage Canada</u>. Les décisions des officiels catégorisés comme le champ de jeu ne peuvent pas être protestées, sauf dans les cas indiqués dans la procédure de prôtets. Objets pouvant faire l'objet d'un protêt : Participation d'un concurrent à la compétition, Composition des panels d'officiels, Détermination des résultats d'une compétition.

Toutes les réclamations concernant la détermination du résultat d'un ou de plusieurs concurrents dans la compétition doivent être déposées <u>immédiatement après</u>, mais pas plus d'une heure, après l'affichage des résultats complets et détaillés pour le segment en question.

Note: les vidéos personnelles ne peuvent pas être utilisées pour un protêt.

TIRAGES

Les triages sont faits selon les règles du sport de Patinage Canada section 3.2

Pour tous les segments secondaires aux Championnats régionaux de patinage synchronisé de l'atlantique 2025, l'ordre inverse sera utilisée.

Les ordres de départs seront publiés en ligne seulement, à https://skatenb.org/.

RÉTROACTIONS/CLARIFICATIONS DES OFFICIELS

Les rétroactions et/ou clarifications des officiels suite à la publication des résultats ne peuvent être demandés que par les entraîneurs au représentant technique au plus tard une (1) heure après la publication des résultats.

Veuillez noter que pour les événements comportant plus d'un (1) segment, les rétroactions/clarifications ne seront que disponibles après la conclusion de tous les segments.

CAMÉRA ET VIDÉO

Pour la sécurité de nos athlètes, SVP noter que <u>la photographie avec flash n'est pas permise</u>. Tout utilisation d'appareil électronique ayant la capacité de capturer l'audio et/ou vidéo n'est pas permise dans les vestiaires.

La revente de photo ou vidéo est interdite.

La compétition sera diffusée en direct sur la page dailymotion de Patinage NB. Le lien sera disponible sur Sportity plus près de l'événement. Veuillez noter que nous ne pouvons pas garantir que les enregistrements de la diffusion en direct seront disponibles après la compétition.

ACCIDENTS/RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, Patinage Canada NB et le comité organisateur local n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou pour toute blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à la compétition, tous les patineurs et leurs parents ou tuteurs sont réputés accepter l'entière responsabilité pour tout risque associé à leur personne ou à leurs biens et pour toute blessure découlant de leur participation à une compétition ou en relation avec la conduite ou la gestion d'une compétition. De plus, ils s'engagent à renoncer à toute réclamation à l'égard des officiels, de l'Association, de la Section, du comité organisateur local ou de leurs représentants. Leur participation aux compétitions n'est acceptée que sous ces conditions.

ADMISSION

Un frais d'admission de 5,00\$ par individu par jour sera chargé sur place. Ce frais est payable avec de l'argent comptant, carte débit ou crédit.

Tous les individus âgés de plus de 5 ans seront chargés pour l'admission. Seuls les individus accrédités ne seront pas chargés.

CEST AVIS EST SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS.

Ce texte fut rédigé en anglais et le texte en français ci-dessus est une traduction. En cas de conflit entre la version anglaise et la version française, la version anglaise aura préséance.

ANNEXE A - INSTRUCTIONS POUR LA SOUMISSION VIRTUELLE

Les soumissions virtuelles ne sont disponibles que pour les équipes représentant Terre-Neuve et Labrador.

Toutes les soumissions doivent être soumises au plus tard, lundi le 20 janvier 2025 à 23h59 HSA.

Les règles suivantes doivent être respectée :

- Un arbitre au niveau de la glace doit être présent. Cet individu doit être un officiel en règle avec Patinage Canada. Les règlements en matière d'officiels de Patinage Canada, section 4.3 doivent être respectés.
- L'arbitre au niveau de la glace doit chronométrer la performance. Le temps doit être soumis avec la vidéo.
- La vidéo doit être filmée du point de vue le plus haut possible (« point de vue d'un oiseau »)
- Des vidéos séparées doivent être soumises pour les programmes libres 1 et 2.
- Le format des vidéos doit être MP4.

Pour soumettre vos vidéos, utilisez le formulaire suivant :

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=7WLTspHy6UyOWWrDADhXcORtTLDPahpPhlyQRAmE9-5UMkg0UUINT0NTQTNZVUw3S0JQUIRFWDdOMS4u

Les questions peuvent être envoyées à events@skatenb.org.